

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 7 décembre 2018

Conseillers absents et excusés : Myriam PAILLARD et Stéphane PREVALET

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 2 novembre 2018 ne fait l'objet d'aucune remarque et est validé à l'unanimité des présents.

Les différents sujets à l'ordre du jour sont abordés :

► **Remise au débat de sujets portés à l'ordre du jour de la précédente réunion de conseil** :

- location de la salle de la Vouivre

Plusieurs conseillers ayant été interpellés à propos des tarifs de la salle des fêtes et un courrier de l'association l'Echo du Château portant sur ce sujet ont conduit Monsieur le Maire à proposer au conseil municipal une réflexion quant au tarif fixé pour les associations de Montrond (rappel des tarifs : 1^{ère} location de l'année = 140 € correspond au coût du ménage effectué par une entreprise, locations suivantes à 200 €). Le tarif de la première journée de location étant jugé trop élevé.

Les conseillers se sont exprimés à tour de rôle sur ce sujet. A l'issue de ce débat, Monsieur le Maire, prenant en compte les avis de chacun, propose :

- la mise à disposition gratuite, de la petite salle (de la salle des fêtes) aux associations de Montrond lors de manifestations à but non lucratif avec fermeture du hall et obligation de nettoyage qui devra être effectué par les responsables de l'association. Cette mise à disposition devra être précédée d'une demande d'autorisation adressée en mairie. Si la remise en état de la salle n'est pas jugée satisfaisante, un courrier sera adressé à la dite-association mentionnant que cette mise à disposition gratuite ne sera plus reconduite.

→ Cette proposition est approuvée par le conseil municipal (1 avis défavorable et 12 avis favorables).

- devenir de la place à végétaux « Combe Nadet »

Monsieur le Maire mentionne que, depuis 2002, la loi, modifiée en 2015, interdit les décharges sauvages. Celles-ci devant être fermées et réhabilitées ou bien utilisées exclusivement pour le stockage de déchets inertes, après aménagement.

Des contrôles pouvant être diligentés par les agents en charge de l'environnement.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose la fermeture de la décharge située « Combe Nadet » et précise qu'une remise en état sera effectuée (nettoyage, accès interdit, mise en place d'un panneau mentionnant « décharge interdite »). Une information écrite sera distribuée dans les boîtes à lettres des habitants.

→ Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

► **Maintien du service de collecte effectué par l'ALCG en 2019**

Monsieur le Maire rappelle le coût annuel de cette prestation : 2 321 € + 23 € par m³ (pour la remise en déchetterie des non-recyclables) soit un total de 2 800 €.

Monsieur le Maire rappelle également que toute dépense doit être maîtrisée et qu'il convient d'être prudent sur les frais de fonctionnement.

Le risque de retrouver divers détritiques dans les champs, prés est évoqué ainsi que le fait que certaines personnes du village ne pourront pas acheminer elles-mêmes leurs matériaux à la déchetterie de Champagnole.

Tenant compte de ces remarques, il est finalement décidé de maintenir le service de collecte de l'ALCG mais de réduire le nombre de passage. L'ALCG sera contactée pour connaître les coûts d'un passage bimestriel et d'un passage trimestriel.

► Vote des subventions annuelles 2018

A ce jour, aucune demande écrite des associations n'a été adressée à la mairie.

► Transfert de la RD4E du département à la commune de Montrond

Il convient de valider la cession de la RD4E (698 mètres) en voie communale. Il s'agit d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Les membres du conseil municipal sont favorables à l'unanimité.

► CCCNJ : création d'assemblée de Conseillers Municipaux

Le souhait et l'objectif de cette assemblée étant que les conseillers municipaux participent à la vie des communautés de communes.

La CCCNJ propose la tenue de 3 assemblées annuelles de conseils municipaux (617 conseillers municipaux). Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu au cours du 1^{er} semestre 2019.

► Renouvellement d'adhésion au service e-lum

Avec la convention sur 6 ans établie par la commune avec le SIDEC pour l'éclairage public, la consommation électrique a quasiment été divisée par deux. L'économie observée étant de 49%.

Le coût annuel de l'adhésion au service e-lum s'élève à 2 160 €.

Les membres du conseil municipal sont favorables à l'unanimité au renouvellement de l'adhésion de la commune de Montrond à ce service.

► Inscription du projet de démolition de l'ancienne scierie au contrat de ruralité

L'inscription d'un projet au contrat de ruralité permet d'obtenir des subventions spécifiques auxquelles s'ajoutera la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'inscription au contrat de ruralité du projet lié à la création de la maison des aînés sur notre commune.

Celui-ci comportera notamment la démolition de la scierie et l'aménagement d'une plateforme.

► Rénovation d'un logement au 2 rue des Croix Neuves suite au départ d'un locataire

Les travaux de rénovation du logement n°4 seront confiés à un entrepreneur et cet appartement sera disponible début janvier.

Pour information, Madame Odette EMARD quitte le logement F1 Bis qu'elle occupe au 2 rue des Croix Neuves, le 15 décembre 2018. Les travaux de rénovation seront effectués par l'employé communal.

► Etude de devis

- Copieur de la mairie

Le coût du copieur actuel en location s'élève à 1 464 € par an pour 16 000 copies.

Il est prévu d'installer un nouveau copieur neuf dont le coût annuel, pour le même service, s'élèvera à 1 347 €.

Les membres du conseil municipal sont favorables à l'unanimité.

- Devis géomètre Colin (délimitation de la parcelle des Consorts PAILLARD)

Monsieur le maire présente le devis du géomètre Colin pour la délimitation et le bornage concernant l'achat d'une parcelle appartenant aux Consorts PAILLARD

Les membres du conseil municipal valident le devis d'un montant de 570,60€ TTC

► Questions diverses

- recensement de la population prévu en janvier 2019 sur notre commune

Madame DUCRET Valérie assurera cette mission. Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.

- réforme des modalités de gestion des listes électorales

Une commission de contrôle doit être mise en place dans les communes. Elle a pour mission l'examen des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) et de veiller à la régularité de la liste électorale. Les membres de cette commission sont proposés par les maires et un arrêté préfectoral les nommera pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, cette commission est composée de :

- un conseiller municipal,
- un délégué de l'administration désigné par M le Préfet,
- un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance.

Le choix des membres proposés par les maires doit être adressé à la préfecture avant le 14 décembre 2018.

- subvention du Conseil Départemental

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'octroi de subventions émanant du Conseil Départemental au titre de l'Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ) d'un montant total de 4 279 € (Somme de 2 254 € attribuée aux travaux réalisés sur les bâtiments communaux et la somme de 2 025 € pour la mise en place d'une réserve incendie.

- courrier émanant d'étudiants de l'ENIL à Poligny

Dans le cadre d'un projet scolaire, un groupe d'étudiants de l'ENIL se rendra à Montrond, à la ferme et à la fromagerie exploitées par Messieurs ROUSSEAU.

Ces étudiants ont demandé à la mairie la mise à disposition d'une salle pour ce jour : pour discuter et manger pour 40 personnes environ.

Les membres du conseil municipal sont favorables à l'unanimité à cette demande.

- Téléthon 2018

Christophe LORIOD indique que la manifestation organisée à Montrond le 24 novembre a permis de reverser 1 609 € au profit du Téléthon.